

Travail de synthèse

Travail d'un·e étudiant·e présenté en l'état, avec d'éventuelles maladresses et erreurs.

Le plagiat

Le plagiat, qu'il soit un geste prémédité ou un acte apparemment involontaire, est devenu un phénomène qui a largement pris pied dans la société contemporaine. La presse en parle, cherchant les causes ou simplement dénonçant le problème. Des articles de ce genre sont parus dans *Le Monde*, *Le Matin Dimanche*, *Le Temps*, ou encore dans le magazine du Fonds national suisse de la recherche scientifique *Horizons*. Des experts ont commencé à s'intéresser à la question et à étudier ses origines et son fonctionnement, notamment Michel Schneider, dans son livre *Voleurs de mots* publié en 1985, et Hélène Maurel-Indart, autrice de deux ouvrages sur ce sujet.

En français, le mot « plagiat » apparaît, précédé par son adjectif en 1584, seulement en 1679. Mais cette pratique était déjà amplement répandue avant le Moyen Âge (doc. 1). Non seulement il s'agit d'une pratique très ancienne, mais aussi très courante, même chez des auteurs célèbres comme Shakespeare (doc. 1). Si à une époque comme celle du Moyen Âge, de la Renaissance ou du Romantisme, ce phénomène était relativement accepté et justifiable selon la philosophie et la mentalité du moment, dans notre société, héritière du concept d'individualisme et de droit de propriété (doc. 1), le plagiat est considéré comme une imposture qui touche le milieu intellectuel et qu'il est indispensable de démasquer et de condamner (doc. 2, 3, 4, 5).

Cette imposture n'a pas uniquement une origine historico-philosophique, mais aussi psychologique. Des recherches menées à l'université de Neuchâtel semblent montrer qu'il y a un lien entre une forte inclination à la compétition et le plagiat (doc. 5). Ce sont l'exigence de réussite personnelle (doc. 5) et le besoin de reconnaissance dans un milieu intellectuel ou artistique (doc. 2) qui poussent les plagiaires à agir, et c'est d'ailleurs dans les universités qu'on en compte le plus grand nombre (doc. 2, 4, 5). Dans le milieu scientifique, le plagiat pose la question de l'exemple (doc. 4, 5) : « si des professeurs universitaires et des chercheurs censés travailler pour le progrès des connaissances s'adonnent à des pratiques discutables ou malhonnêtes, les étudiants pourraient en déduire que ces comportements sont légitimes ou en tout cas tolérés, et les reproduire au cours de leurs études » (doc. 5).

En étudiant de plus près chaque cas, on peut distinguer des stratégies communes pour ce qui concerne l'acte de triche, mais également dans la prise de responsabilité de cet acte (doc. 2, 3). Pour ce qui concerne les stratégies, dans le premier cas on repère le plagiat par traduction, la technique des faux indices, le mélange de plusieurs sources dans un même passage, la bibliographie incomplète (doc. 2)... Pour ce qui concerne les stratégies de défense, on trouve le plagiaire qui fait retomber la faute sur l'éditeur ou sur l'assistant, le tricheur qui n'a pas eu le temps de s'apercevoir qu'il était en train de tricher et même celui qui est persuadé de n'avoir copié l'idée de personne (doc. 2, 3).

Actuellement, si le plagiaire est très souvent démasqué dans certains domaines (doc. 2, 3), ce n'est pas toujours le cas dans le domaine scientifique (doc. 4). En 1793, une loi défendant la propriété littéraire a été élaborée pour la première fois (doc. 1). Aujourd'hui, des logiciels existent qui permettent la découverte des imposteurs et des blogs ont été créés pour signaler les articles qui plagient (doc. 4). Les hautes écoles se sont chargées d'établir des règlements pour contrôler le

problème et avec le Fonds national suisse elles ont pensé créer un bureau central pour la coordination des procédures (doc. 4).

Des mesures contre le plagiat ont été prises et sont en train d'évoluer, mais il reste étonnant de remarquer que nombreux parmi les faussaires de textes sont des gens qui occupent une position d'importance politique, sociale, scientifique et qui bénéficient d'une grande notoriété (doc. 2, 3).

Références des textes

Doc. 1 : Michel Schneider, « Un texte pour l'autre : le plagiat », *Voleurs de mots*, Gallimard, coll. « tel », 1985, p. 38-50.

Doc. 2 : Hélène Maurel-Indart, « Plagiat : les nouveaux faussaires », *Le Monde*, 16 avril 2013.

Doc. 3 : Michel Audétat, « Ils ont plagié et ils sont prêts à tout pour ne pas le reconnaître », *Le Matin Dimanche*, 28 juillet 2013.

Doc. 4 : Marcel Falk, « Intègres, les chefs ? », *Horizons*, n°98, septembre 2013, p. 38-39.

Doc. 5 : Fabrizio Butera, « La fraude académique, un effet des valeurs néolibérales », *Le Temps*, 4 octobre 2013.